



PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX MUNICIPALITÉS

**MISE EN PLACE
D'INFRASTRUCTURES
DE GESTION DURABLE
DES EAUX DE PLUIE
À LA SOURCE (PGDEP)**





EN QUOI LES INFRASTRUCTURES VERTES PEUVENT-ELLES AIDER À LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Les infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source ont un rôle important à jouer dans l'adaptation des collectivités aux effets des changements climatiques. En plus de permettre une meilleure gestion des eaux de ruissellement, elles contribuent à réduire les îlots de chaleur urbains et à augmenter la biodiversité.

Afin d'appuyer et de soutenir les municipalités dans leurs initiatives de gestion durable des eaux pluviales, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met à la disposition du milieu municipal le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP). Doté d'une enveloppe budgétaire totale de **10 M\$**, le programme permet aux municipalités d'améliorer le drainage des eaux pluviales. L'aide financière allouée est d'un maximum de **500 000 \$** par projet, lequel doit être réalisé dans un délai de deux ans.

À QUI S'ADRESSE LE PGDEP ?

Le programme est destiné aux municipalités locales, incluant les villages nordiques.





Les infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source ont un rôle important à jouer dans l'adaptation des collectivités aux effets des changements climatiques.



QU'EST-CE QUE LA GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE ?

La gestion durable des eaux de pluie à la source vise à :

- réduire le volume, la vitesse d'écoulement et la charge polluante des eaux de ruissellement;
- infiltrer les eaux pluviales sur le site avant qu'elles n'atteignent le réseau de collecte.

QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS POUVANT ÊTRE FINANCÉS ?

- Jardin de pluie ou aire de biorétention;
- Bande filtrante;
- Toiture végétale;
- Puits absorbant;
- Pavage perméable;
- Etc.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES POTENTIELS DE CES INFRASTRUCTURES ?

- Diminution des coûts de gestion et de construction des infrastructures;
- Amélioration de la qualité de l'eau;
- Réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain;
- Augmentation de la biodiversité;
- Amélioration de la qualité de l'environnement bâti.



COMMENT PARTICIPER AU PGDEP ?

Les municipalités sont invitées à consulter le guide d'appel à projets et à remplir le formulaire de dépôt d'une demande d'aide financière.

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR DÉPOSER UN PROJET ?

Un 2^e appel à projets est en cours jusqu'au 30 septembre 2019.

Le PGDEP s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Son financement provient du Fonds vert.

Pour en savoir davantage :

www.mamh.gouv.qc.ca

pgdep@mamh.gouv.qc.ca

Pour suivre le Ministère :



Photos de la couverture :
Noues végétalisées (Ville de Granby)
Pavé alvéolé (Vivre en Ville)
Bibliothèque Paul-Aimé-Paiement (MAMH)

Photos de l'intérieur :
Aires de biorétention (Ville de Portland,
Bureau of Environmental Services)
Noues végétalisées (Ville de Granby)
Toit vert (MAMH)
Passage Charlotte (Isabelle Boucher)

**Affaires municipales
et Habitation**

Québec 